

Règlement particulier

Tournoi Badminton salonais

Tournoi national de Salon de Provence - BROCELIANDE 17 et 18 avril 2027
Gymnase de Coubertin, rue Pierre de Coubertin,
13300 SALON DE PROVENCE

Article 1 : Règlement

Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2026-2027 édictées par la FFBad et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

Il est enregistré sous le numéro de dossier 2600043 et a pour numéro d'autorisation : *en cours de validation*

Le Juge Arbitre principal est **AVENA Alexia**. Ses décisions seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.

Le GEO est **WODNIACK Antoine**.

Article 2 : Tableaux et séries

Le tournoi est ouvert à tout joueur R, D, P et NC titulaire d'une licence compétition et aux jeunes (à partir de Minimes avec un minimum de classement équivalent à D9). T

Tout participant doit être en règle avec la Fédération et non suspendu.

Les tableaux proposés sont :

- **Un tournoi de double** : Double Hommes, Double Dames et Double Mixte, sous forme de tops, suivie d'une phase en élimination directe.

Chaque joueur sera inscrit dans le tableau top A, B, C, etc suivant le nombre de participants et en fonction de leur classement le jour du tirage au sort le 27 mars 2027.

Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le Juge Arbitre, de modifier des poules en cas d'absence des joueurs qui les composent.

- **Un tournoi de simple** : Simple Hommes, Simple Dames, sous forme de tops, suivie de tops, suivie d'une phase en élimination directe.

Chaque joueur sera inscrit dans le tableau top A, B, C, etc suivant le nombre de participants et en fonction de leur classement le jour du tirage au sort le **27 mars 2027**.

Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le Juge Arbitre, de modifier des poules en cas d'absence des joueurs qui les composent.

Article 3 : Limitation et regroupement

Les organisateurs se réservent le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription complète (inscription + droits d'engagement).

Article 4 : Inscriptions

L'inscription est autorisée sur deux tableaux et dans deux séries différentes.

Les joueurs pourront s'inscrire en **simple ou mixte le samedi** et **double le dimanche**.

L'intégralité des tableaux de simple et mixte se joueront le samedi et l'intégralité des tableaux de double homme et dame se joueront le dimanche.

La date limite d'inscription est fixée **au samedi 27 mars 2027**, la date de réception du paiement faisant foi (cachet de la poste ou date de virement).

La constitution des tableaux et le tirage au sort seront effectués le **samedi 27 mars 2027** selon le CPPH.

Les inscriptions devront être réalisées sur le site badnet.

Tout forfait devra être justifié dans les 5 jours suivants le tournoi en envoyant un mail et justificatif à l'adresse suivante : sudbad.fr/forfait.

Dans le cas contraire, le joueur s'expose à deux mois de suspension.

Article 5 : Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à : **21€ pour 1 tableau** et **25 € pour 2 tableaux**.

Les droits d'engagement d'un joueur forfait après le tirage au sort ne pourront être remboursés qu'en cas de réception d'un justificatif.

Le règlement devra être envoyé et effectué via badnet.

Article 6 : Échéancier et temps

Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge Arbitre.

Les joueurs sont convoqués 1 heure avant leur heure théorique de début de match. Leur match pourra donc être lancé dans cet intervalle (voire plus après l'accord des joueurs concernés).

Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre.

Le temps de préparation est limité à 3 minutes après l'appel du match (test des volants compris en arrivant sur le terrain).

Le temps minimum de repos entre deux matches consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit ou augmenté avec l'accord du Juge Arbitre et des joueurs concernés.

Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge Arbitre.

Article 7 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs.

En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : **VICTOR CHAMPION** au tarif de 35 €.

Article 8 : Arbitrage

Les matches se dérouleront en auto-arbitrage.

Article 9 : Plateau de jeu

Un joueur est déclaré vainqueur après l'obtention de 2 sets gagnants de 15 points avec un écart de 2 points et un plafond de 21 points (21-20 au maximum)

Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ».

Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service (une fois) et « faute » en jeu.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les officiels de terrains, les organisateurs et les coachs. Conformément au règlement FFBad, une tenue correcte est exigée sur le terrain.

Article 10 : Responsabilité

Le Badminton Salonais décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident en dehors des matches.

Article 11 : Adoption du Règlement

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.